

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR

SYNTHESE DE DOCUMENTS

Critères de notation

1. L'INTRODUCTION doit comporter trois éléments essentiels :

- 1.1. la présentation du thème commun aux documents proposés ;
- 1.2. la présentation des documents et leur caractérisation rapide (leur typologie) ;
- 1.3. la formulation d'une problématique débouchant sur l'annonce d'un plan.

2. LE DEVELOPPEMENT exige :

2.1. le respect des documents (compréhension, objectivité, fidélité) :

- . tous les documents doivent être exploités, ce qui n'implique pas un traitement égal pour tous ;
- . tout contresens ou omission grave doit être sanctionné ;
- . la simple paraphrase et/ou le montage de citations seront également sanctionnés ;
- . les commentaires et appréciations personnels sont exclus ;

2.2. une construction :

- . la synthèse dans son ensemble et dans chacune de ses parties doit être construite sur une progression d'idées ;
- . cela exclut le simple catalogue d'idées ;
- . on sera sensible à la pertinence du plan adopté et à la mise en évidence des articulations logiques ;

2.3. la confrontation des documents :

- . elle implique la circulation d'un document à l'autre à chaque étape de la progression ;
- . elle exclut la juxtaposition de résumés ou analyses limités chacun à un seul document ;

2.4. un effort de concision sans lequel il ne saurait y avoir de synthèse.(5 pages maximum)

3. LA CONCLUSION :

«Elaborer une conclusion personnelle, comme l'exige la réglementation officielle de l'épreuve ne dispense pas d'établir, au préalable un bilan de la synthèse. On attend donc des candidats dans la conclusion :

- 3.1. d'une part un bilan objectif en quelques lignes ;
- 3.2. d'autre part l'expression en une quinzaine de lignes d'une opinion personnelle.

4. LA REDACTION

- 4.1. on exigera des candidats des qualités de rédaction : clarté de l'expression, correction de la langue, propriété et précision du vocabulaire, maîtrise de l'orthographe. On pénalisera une rédaction négligée (phrases inachevées, style télégraphique ou trop familier, une écriture illisible) ;
- 4.2. les références au texte sont indispensables ; elles doivent être rédigées et non pas présentées, du moins systématiquement, entre parenthèses ou en faisant référence à un simple numéro de document.
- 4.3. les citations aboutissant au simple découpage et remontage des textes seront pénalisées. Toutefois on admettra la citation des expressions sans équivalent ou particulièrement significatives.
- 4.4. On sera attentif à l'effort de reformulation.

5. PROPOSITIONS DE BAREME :

On se fondera sur ces critères pour noter les copies, dans un souci d'équilibre entre les grands chapitres ainsi répertoriés. A titre indicatif, et afin d'harmoniser les pratiques de notation, nous proposons de répartir les points comme suit :

- . Introduction / 3 points
 - . Développement
 - synthèse effective (ou au moins deux parties significatives)..... / 13 points
 - . synthèse avec tendance au catalogue ou inventaire ou commentaire / 8 points
 - . absence de synthèse mais catalogue ou inventaire, ou commentaire / 2 points
 - . insuffisance de références aux textes..... pénaliser de 1 à 4 points
 - . erreur(s) d'interprétation, oubli(s) important(s)..... pénaliser de 1 à 10 points
 - . qualité de l'analyse et de la construction..... valoriser de 1 à 3 points
 - Conclusion : objective..... / 1 point
 - personnelle..... / 3 points
- Présentation, orthographe, expression écrite plus ou moins déficientes, longueur excessive.....
.....pénaliser de 1 à 4 points